

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 février 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 11 février 2025 s'est réuni le Lundi 17 février 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

B.07

**Acquisition de la parcelle EN n° 187 sise 6 rue Charles Baudelaire
appartenant à Madame SUBIRADA Maryse**

Le rapporteur informe le Conseil Municipal du souhait de Madame SUBIRADA Maryse de céder la maison dont elle est propriétaire, parcelle cadastrée section EN n° 187 sise 6 rue Charles Baudelaire à Marmande.



Il est proposé d'acquérir cette maison au prix de 45.000,00 euros.

L'acquisition de cette parcelle et la démolition de la construction permettra de retravailler l'accès à l'îlot Baudelaire et l'espace public.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section EN n° 187 sise 6 rue Charles Baudelaire, d'une superficie de 46 m², propriété de Madame SUBIRADA Maryse, domiciliée Rue du Peyrat à SAINT BARTHELEMY D'AGENAIS (47350) au prix de 45.000,00 euros,
- Désigne** Maître DIEZ-BESSA, notaire de la Commune sis à Marmande, pour la rédaction de l'acte
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, chacun avec faculté de substituer et de déléguer ce pouvoir, à signer tous documents à cet effet.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00
Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 17 février 2025

La secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/02/2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24.102.12025

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

